

L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario déclare que les familles et les enfants des Premières Nations doivent recevoir des services d'aide à l'enfance équitables

TORONTO, le 19 oct. 2014 - Cette semaine, les audiences du Tribunal canadien des droits de la personne visant à examiner le soutien inéquitable fourni par le gouvernement fédéral aux services d'aide à l'enfance des Premières Nations prendront fin. Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a suivi les audiences avec attention et a joué un rôle de témoin dans l'incroyable bataille que doivent mener les enfants des Premières Nations.

Les enfants et les jeunes des Premières Nations sont l'une des populations les plus vulnérables parmi les jeunes au Canada. Bon nombre d'entre eux vivent dans une extrême pauvreté et n'ont pas accès aux niveaux de base en matière d'éducation, de logement et de soins de santé.

« Cette affaire relève des droits de l'enfant. Ce n'est pas une stricte question de financement et de compétence », a déclaré Irwin Elman, [intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes](#). « Les audiences auront une incidence notable et réelle sur la vie de milliers d'enfants et de jeunes des Premières Nations pris en charge par l'État ou vivant en marge des soins fournis par l'État. Les audiences auront également une incidence sur les ressources et le soutien disponibles pour répondre à leurs besoins et construire les bases de leur avenir. »

L'intervenant provincial continue de faire pression pour que tous les enfants bénéficient d'une égalité d'accès à tous les services dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. « Les excuses présentées par notre pays aux peuples des Premières Nations il y a quelques années seulement doivent se concrétiser dans nos actions », a déclaré M. Elman. « Ces audiences permettront de faire un autre pas vers une véritable réconciliation. »

Les plaidoiries finales de toutes les parties prenant part aux audiences seront diffusées en direct sur le Web à partir de 9 h 15 le 20 octobre 2014 et prendront fin plus tard cette semaine. La diffusion sur le Web sera fournie par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations à l'adresse <http://www.fncaringsociety.ca/fr/%C3%AAtre-t%C3%A9moins>

Le [Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes](#) relève directement de l'Assemblée législative et assure une représentation indépendante aux enfants et aux jeunes, y compris les enfants ayant des besoins particuliers et les enfants des Premières Nations. L'intervenant provincial répond aux préoccupations des enfants et des jeunes qui cherchent à obtenir ou qui reçoivent des services visés par la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et à la *Loi sur l'éducation* (écoles provinciales et d'application). L'intervenant provincial peut cerner les problèmes systémiques touchant les enfants, mener des examens et fournir des programmes d'éducation et des conseils sur la défense

des droits des enfants. Le Bureau est guidé par les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et croit fermement à l'engagement des jeunes.

SOURCE : Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

Renseignements:

Relations avec les médias:

Jennifer Golden 416-325-5669

jennifer.golden@provincialadvocate.on.ca